

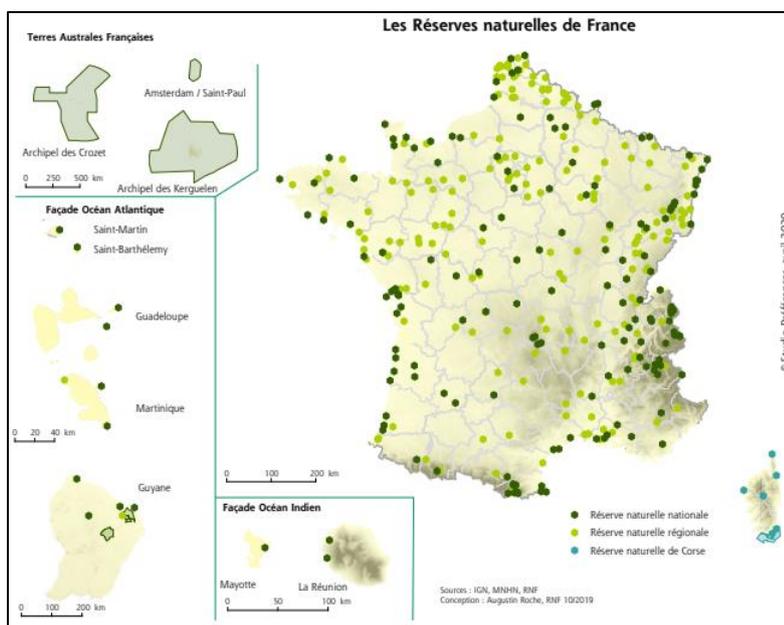
Réserve naturelle régionale (RNR) des dunes et marais littoraux de Guissény

- Contexte de la démarche en cours -

Une réserve naturelle, qu'est-ce que c'est ?

Les Réserves naturelles sont des espaces naturels, présentant une grande diversité de milieux naturels, d'espèces de faune et de flore, d'objets géologiques et archéologiques témoins de notre histoire commune, et dont les équilibres sont fragiles et à protéger.

C'est un outil réglementaire fort de protection de l'environnement puisqu'il implique la mise en place d'une réglementation adaptée aux enjeux de conservation du patrimoine naturel, tout en tenant compte du contexte local.



Il existe actuellement 357 réserves naturelles en France (données RNF, 2020).

Elles sont de trois types : nationales, régionales ou de Corse. Ces trois statuts administratifs impliquent des organisations et des fonctionnements sensiblement différents, mais elles s'articulent toutes autour de trois grandes missions : *protéger, gérer et faire découvrir* le patrimoine naturel.

Et en Bretagne ?

En Bretagne, il existe déjà 7 Réserves naturelles nationales et 9 Réserves naturelles régionales. A celles-ci s'ajoutent la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe

du Morbihan, la Réserve de biosphère d'Iroise, les Réserves associatives de Bretagne Vivante et du Groupe Mammalogique Breton.

Par ailleurs, 3 nouveaux projets de réserves naturelles régionales sont en cours de construction, parmi lesquels le projet de *RNR des dunes et marais littoraux de Guissény*.

Les Réserves naturelles régionales bretonnes s'articulent autour de 4 grands principes :

- La connaissance et la protection du patrimoine naturel
- L'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés
- L'ancrage dans leur territoire
- L'ouverture à l'éducation à la nature et au public.

Elles sont classées pour une durée initiale de 10 ans par délibération du Conseil régional *avec l'accord de tous les propriétaires concernés*. Un organisme gestionnaire local est nommé (collectivité, association) et la réserve naturelle est dotée d'un comité de gestion (partenaires institutionnels, acteurs du territoire, propriétaires, associations, etc.) et parfois d'un conseil scientifique (experts). Chaque année, la Région verse une dotation financière à l'organisme gestionnaire et contribue ainsi activement à la bonne gestion du site.

Pourquoi un nouvel outil de protection de l'environnement en pays Pagan ?

La protection de l'environnement peut passer par de nombreux outils différents dont certains existent déjà sur la Côte des Légendes : site classé, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, propriétés du Conservatoire du littoral, Espaces naturels sensibles du Département, etc.



Alors quel est l'intérêt d'un outil supplémentaire ?

Tous ces outils ont des vocations et donc des applications différentes. Ils répondent ainsi chacun à des besoins particuliers de protection du patrimoine naturel. La plus-value d'une réserve naturelle sur le territoire porte sur les points suivants :

- La *prise en compte du patrimoine naturel dans sa globalité*, alors que d'autres outils se concentrent uniquement sur des espèces ou des habitats naturels en particulier. *Pour comparaison : Natura 2000 porte sur une liste d'espèces et d'habitats définie dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ».*
- Une *réglementation adaptée et harmonisée* qui s'appliquera sur l'ensemble du périmètre de la réserve naturelle et permettra ainsi d'effacer les disparités liées à des contraintes administratives ou réglementaires. Cela devrait faciliter sa lisibilité par le public et donc son application. Si certaines pratiques seront requestionnées, il ne s'agit pas de mettre le site sous cloche mais de trouver un équilibre entre les usages et la conservation des patrimoines naturels et culturels. Une différenciation spatiale et temporelle de la réglementation est également possible pour l'adapter plus finement.
- Un *accompagnement technique et financier* pour la gestion et la conservation du patrimoine naturel. Chaque Réserve naturelle se dote d'un plan de gestion qui intègre des objectifs et des actions à court, moyen et long terme. Cela permet de *structurer et hiérarchiser les actions* et de bénéficier de *financements spécifiques* via les fonds européens dédiés ou des appels à projet par exemple. Par ailleurs, le gestionnaire de la réserve naturelle a la responsabilité de mettre en place une *équipe affectée au suivi et à la gestion* du site. *Pour comparaison : un arrêté de protection de biotope fixe une réglementation pour la protection de l'habitat d'une espèce protégée mais il n'y a pas d'équipe ou de financement dédié à l'entretien et à la gestion du site.*
- Une place importante pour *l'acquisition et la valorisation des connaissances scientifiques*. Les réserves naturelles sont des lieux propices à l'acquisition de connaissances avec un objectif de valorisation de ces données sur le plan scientifique (projets de recherche, suivi de l'évolution des habitats naturels et des espèces à large échelle, etc.), technique (gestion des sites) et de l'éducation à l'environnement (médiation scientifique).
- L'inscription dans les *réseaux national et régional des réserves naturelles* dont les dynamiques favorisent grandement les échanges et retours d'expériences entre différents sites. Les réserves naturelles de France sont de plus bien identifiées par le public et garantissent ainsi une reconnaissance et un plus grand respect des actions menées pour la préservation du patrimoine naturel.

Un aperçu des patrimoines remarquables du territoire

D'une superficie prévue d'environ 700 ha, la future Réserve naturelle régionale de Guissény présente une grande richesse de milieux naturels variés, souvent rares et protégés. Prés salés, grandes baies sableuses, îlots, étang et mares, roselières, ruisseaux, dunes, prairies, tourbières, bois de saules... se succèdent et s'imbriquent.

Cette mosaïque extraordinaire, fruit des activités humaines présentes et passées abrite une grande biodiversité. De nombreuses espèces de faune et de flore coexistent sur le site. Peuvent ainsi être observés plus de 500 plantes différentes dont une trentaine d'espèces patrimoniales, une dizaine d'espèces d'orchidées et deux espèces de plantes carnivores. Le réseau de milieux humide du site permet la présence de nombreuses espèces d'amphibiens, de libellules papillons et d'oiseaux. Ces milieux propices attirent également la Loutre d'Europe dont les traces sont régulièrement observées.

Liparis de Loesel



Petite orchidée jaune, le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) est une plante protégée poussant dans les dépressions humides des dunes.

Sur le polder seul le pâturage et l'inondation du site en hiver permette sa survie.

Guissény abrite les trois quarts de la population bretonne de la variété *ovata*



Les avis/accords des propriétaires pour le classement

Le classement des parcelles se fait nécessairement avec l'accord des propriétaires. Dans un premier temps, chaque propriétaire est sollicité pour formuler un avis écrit quant au classement de ses parcelles dans le cadre du projet de RNR. Vous pourrez transmettre cet avis au service environnement de la commune de Guissény, adressé à Titouan LE REST, par mail (t.lerest.guisseny@gmail.com) ou par courrier (Mairie de Guissény - Place Porthleven-Sithney 29880 GUISSÉNY).

Une fois le projet finalisé, il sera officiellement soumis aux propriétaires qui pourront alors, s'ils le souhaitent, signer un accord de classement pour formaliser l'engagement de leur(s) parcelle(s) dans le périmètre de la réserve naturelle. L'accord de classement porte sur une durée de 10 ans et est tacitement renouvelable. Cet engagement des propriétaires permettra au gestionnaire de la RNR d'assurer ses missions sur l'ensemble des parcelles classées en RNR. L'avis des propriétaires restera toutefois bien nécessaire pour la réalisation d'actions pouvant modifier l'état de leur(s) parcelle(s) (entretien de la végétation, arrachage d'espèces envahissantes, etc.).

Remerciements à Sarah Boillot, chargée de mission Réserve naturelle régionale (pour les communautés de communes Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud) pour la création de ce document sur qui nous a servi de trame pour le nôtre.